



Ce qu'est le dispositif Passerelle



Le dispositif Passerelle est une **action concrète** et "**sur le terrain**" proposée par l'association des Papillons Bleus Zébrés. Elle a pour but **d'homogénéiser le parcours** de l'enfant HPI (à Haut Potentiel Intellectuel) avec TSA (Trouble du Spectre Autistique) afin qu'il se sente serein sur tous ses milieux de vie (domicile, établissement scolaire, structures de soin).

Pour cela, l'association **aide** à la **création du lien** auprès de ces trois milieux de vie en favorisant tout particulièrement le **dialogue** et l'**information**, avec les **parents**, les **équipes pédagogiques** et les **professionnels de santé** qui suivent l'enfant.

Nous personnalisons au maximum l'accompagnement de l'enfant pour être au plus près de ses besoins.

Pourquoi mettre en place ce dispositif Passerelle ?



Cette idée est partie d'un constat assez simple : bien souvent, l'accompagnement d'un enfant HPI avec TSA est trop cloisonné au regard des différents types de structures dans lesquelles il évolue (maison, école, loisirs, santé).

En général, ces structures travaillent plus ou moins en autonomie, avec la mise en place d'accompagnements divers, mais **manquant parfois d'homogénéité et de continuité pour l'enfant**, ce qui n'a aucun intérêt pour lui puisqu'il ne voit pas et ne comprend pas le lien entre les différentes adaptations faites pour lui.

Ce manque d'homogénéité provient souvent d'un manque d'information. Cette double spécificité est très peu connue, y compris au sein du corps médical, si bien que l'accompagnement des enfants est parfois très fluctuant et hasardeux. Les enfants, et les adolescents, sont très peu reconnus dans leur différence et en souffrent, bien souvent sans comprendre pourquoi, notamment lorsqu'ils sont petits.

Les atouts de l'association pour la mise en place de ce dispositif



L'association des Papillons Bleus Zébrés peut faire le lien entre les différentes structures et intervenir auprès des différents acteurs. Parfois, une simple amorce du dialogue et l'explication de la différence de l'enfant suffit à débloquer les situations, parfois, une formation, des contacts avec les professionnels de santé peuvent être utiles.

L'association a pour atouts :

- Sa neutralité, ce qui permet généralement un dialogue plus serein
- La connaissance de la double spécificité HPI-Asperger
- Et la connaissance du fonctionnement des trois types de structures, certains des membres actifs de l'association travaillant en structure scolaire (professeur ou directeur) ou en structure de santé (psychologue).

Ce que nous proposons concrètement



Nous avons aussi mis en place des outils efficaces pour l'accompagnement des enfants. Pour l'instant, en termes de documents écrits, nous vous proposons (toujours en collaboration étroite avec les familles et les écoles) :

- Des fiches de **présentation des spécificités** de votre enfant - forces et difficultés cognitives- pour ses enseignants (un exemple peut vous être envoyé sur demande)
- Des fiches de **propositions d'aménagements pédagogiques** (un exemple peut vous être envoyé sur demande)
- Un fascicule et une lettre que nous proposons aux enseignants pour la mise en place du dispositif.
- Une **fiche explicative générale du fonctionnement HPI-TSA**.

Nous **privilegions toujours le contact et le dialogue**. Il est tout à fait possible de nous joindre par mail, téléphone ou même via skype.

Si la distance géographique nous le permet, nous pouvons assister aux équipes éducatives par exemple ou aux commissions MDPH avec l'un des parents.

Comment ça fonctionne ?



Lorsque la famille ressent le besoin d'être guidée et/ou accompagnée dans ses démarches auprès de l'école par exemple, elle peut faire appel à l'association et demander à mettre en place le "dispositif Passerelle" pour une action donnée.

Nous vous demandons d'être adhérent de l'association pour que nous puissions mettre en place le dispositif pour votre enfant (20 €)

Nous mettons en place une discussion de visu ou téléphonique avec vous définir vos besoins et nous travaillons ensemble sur ce que vous souhaitez mettre en place.

Nous signons une convention entre les parents et l'association ce qui permet de statuer sur les actions souhaitées.

Par exemple si vous souhaitez proposer une fiche d'aménagements scolaires à un enseignant de votre enfant, nous définissons avec vous quels sont les points les plus importants pour que votre enfant ait un accompagnement adapté.



Attention, ce dispositif ne peut se mettre en place que lorsque les diagnostics sont posés ou sur le point d'être posés. En cas d'urgence, l'association, avec l'accord des parents et de l'école au moins, pourra démarrer le dispositif Passerelle à condition que les rendez-vous nécessaires à l'établissement du diagnostic aient été pris auprès des professionnels de santé.

N'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site web de l'association pour toute demande.

<http://www.lespapillonsbleuszebres.com/le-dispositif-passerelle/>